

**Société de musique des universités canadiennes**  
**Congrès annuel 2009**  
**Université Carleton**  
**School for Studies in Art and Culture — Music**  
**28 au 31 mai 2009**

***Prix George-Proctor***

Le **prix George-Proctor** est décerné à l'étudiant ou à l'étudiante qui présente la meilleure communication au Congrès annuel de la Société de musique des universités canadiennes (SMUC). La SMUC tiendra son Congrès annuel du 28 au 31 mai 2009 à la School for Studies in Art and Culture (Music) de l'Université Carleton. Tous les étudiants qui présentent des communications peuvent bénéficier d'un remboursement partiel des frais de déplacement et d'hébergement conformément aux directives de la SMUC (des reçus sont exigés).

La communication doit faire état, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, des résultats d'une recherche originale dans n'importe quel domaine de la recherche musicale. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder le prix si aucune des communications ne lui semble satisfaisante.

Le prix consiste en une somme de 500 \$. Le gagnant ou la gagnante sera invité(e) à soumettre sa communication pour publication dans *Intersections* (la revue de la SMUC). Cet article sera soumis au même processus d'évaluation que toute autre proposition.

Le concours est ouvert aux étudiants qui, au moment de soumettre leur résumé, sont inscrits dans un programme d'études de deuxième ou de troisième cycle, n'ont pas déjà obtenu un doctorat, n'occupent pas de poste d'enseignement à plein temps et sont membres en règle de la SMUC. Les gagnants des concours précédents ne sont pas admissibles.

**Pour de plus amples renseignements concernant les modalités de soumission et de participation au Congrès, veuillez consulter l'Appel de communications disponible sur le site Web de la SMUC** (<http://www.cums-smuc.ca/congres> ou <http://www.cums-smuc.ca/conference>). La date limite pour soumettre une proposition est le **18 décembre 2008**.

Les personnes dont la proposition est acceptée en seront informées au plus tard le **13 février 2009**. Comme les autres conférenciers, elles devront respecter toutes les échéances, dont celle du **20 mars 2009**, date à laquelle il leur faudra avoir fourni une version abrégée de leur résumé (250 mots) et une notice biographique (150 mots). Les étudiants qui voudront participer au concours devront également faire parvenir avant le **17 avril 2009** une copie électronique de leur communication (y compris l'appareil critique et les exempliers) telle qu'elle sera présentée au congrès. Un premier jury sélectionnera les finalistes (normalement, jusqu'à quatre personnes). Au cours du congrès, un second jury choisira le gagnant ou la gagnante en tenant compte de la qualité du texte, de la présentation orale et de l'habileté à répondre aux questions. (De façon à assurer l'impartialité des jurys, ces derniers seront formés après que la SMUC aura reçu toutes les propositions.)